

A l'occasion des 70 ans du 1^{er} Bol d'Or organisé en 1951, et des 40 ans de la reprise en 1971, une journée hommage à Jean Ségurel son créateur est organisée. C'est une fête du vélo (VTT et rando Trail) et de l'accordéon (un gala est organisé sur la journée).

Organisateur

La randonnée VTT du Bol d'Or est organisée par le club chamberet sports loisirs ,...

La randonnée est inscrite a la fédération française de cyclisme au calendrier de Nouvelle Aquitaine,

Une assurance est prise au niveau de la fédération .française de cyclisme.

L'assurance responsabilité civile a AXA Uzerche ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation.

Chamberet sports loisirs décline toute responsabilité en cas de vol, perte, maladie, défaut d'un participant, accident durant la manifestation.

Conditions d'admission des participants

La « rando vtt du Bol d'Or» est une randonnée ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs, seront accompagnés de leurs parents, resteront placés sous la totale et entière autorité, surveillance et responsabilité de ces derniers, tout au long des parcours de randonnée.

L'attention des randonneurs est attirée sur l'importance d'être en bonne condition physique pour s'engager sur un parcours de rando vtt de 30 km ;

La participation à l'événement se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Aucun départ ne pourra avoir lieu une fois les débaliseurs partis.

Les participants devront respecter les règles du code de la route..

Horaires

départ- Mairie de Chaumeil

Circuits- un circuit de km qui passe au suc au May (D+ de 750 m)

Balisage-

Fin des arrivées : 12h15

Accueil devant la mairie de Chaumeil à partir de 8 heures

Les randonnées se font librement, sans accompagnateur.

Les participants s'engagent à rester sur les parcours balisés par l'organisation.

Inscriptions et tarifs :

- ✓ Les inscriptions se font par écrit sur bulletin d'inscription, règlements en espèces ou chèques.
- ✓ Tarifs : 5 €

- ✓ 2 ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée. Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription et ayant reçu un bracelet par l'organisation peuvent y prétendre.

Respect de l'environnement :

Dans une perspective de réduction des déchets et de protection de l'environnement, il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Il est conseillé aux participants de se munir d'un gobelet réutilisable.

Chacun doit formellement être respectueux de l'environnement, il est demandé de ne rien jeter sur les chemins ou dans la nature.

Avis aux randonneurs :

Sur les rares portions ouvertes à la circulation, tous les participants ont l'obligation de se conformer au strict respect du code de la route relative à la circulation des piétons.

Les marcheurs n'ont pas priorité sur les voitures sur les voies publiques.

La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

Droit à l'image :

Tout participant, accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication.

Sécurité:

Des signaleurs sont positionnés sur le parcours

Des panneaux « attention route » sont disposés à la sortie de chaque chemin arrivant sur une route.

Une signalisation indiquant un danger pour les automobilistes circulant sur les voies empruntées ou traversées par cette manifestation est mise en place en amont et en aval des passages de la manifestation.

Des ouvreurs passent sur les circuits pour sécuriser, vérifier le balisage 30 mn avant le départ des randonneurs.

Des débaliseurs bouclent et débalisent les circuits 30mn après le départ du dernier randonneur. Les personnes en difficulté seront rapatriées si les débaliseurs le jugent.

NOMPRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Tél :

→ Je m'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur imposées par l'organisation.

→ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve sur le site «
avoudrouler.fr » et l'accepte dans son intégralité.

→ Je déclare être couvert par une assurance personnelle et prendre sous ma responsabilité
tout accident de santé dû à ma participation à l'épreuve.

→ Je m'engage à participer à cette manifestation sous ma seule responsabilité et, ne
pourrais engager aucun recours contre les organisateurs

Date Signature obligatoire

Participation des mineurs à partir de 15 ans
AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné M/Mme N° de tél :

Autorise mon fils/ma fille/autre (précisez).....

Né (e) le A participer à la « rando VTT du Bol d'Or»

Accompagné € par

Fait à le

Signature

Règlement : 5 € x = €

Bulletin et règlement à renvoyer à : Bugeat Treignac Athlé 8 rue de la République 19170
BUGEAT